

BUDGET 2024

La présente délibération a pour objet d'adopter le budget 2024.

A la suite du débat d'orientations budgétaires 2024 du 14 mars 2024, le projet de budget 2024 a été élaboré avec une prévision d'équilibre de :

	Budget principal	Budget annexe
Fonctionnement	Recettes / Dépenses : 6.822.600 €	Recettes / Dépenses : 698.104 €
Investissement	Recettes / Dépenses : 3 023 035 €	Recettes / Dépenses : 48.789 €

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE :**① Le budget de fonctionnement 2024 :**

Equilibré à 6.822.600 €, il est en diminution de – 5,56 % par rapport au budget 2023 (7.221.932,40 €).

	PM – Budget 2023	Budget 2024	Evolution
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
013 – Atténuations de charges	73.000 €	75.150 €	- 0,48 %
70 – Produits des services	468.000 €	625.975 €	+ 33,76 %
73 – Impôts et taxes	3.529.636 €	3.640.413 €	+ 3,14 %
74 – Dotations et participations	1.732.282 €	1.745.311 €	+ 0,75 %
75 – Autres produits de gestion courante	545.000 €	451.852 €	- 17,38 %
Recettes réelles de fonctionnement	6.347.918 €	6.538.701 €	+ 2,97 %
002 – Résultat N-1 reporté	874.014 ⁴⁰ €	283.899 €	-
TOTAL DES RECETTES	7.221.932⁴⁰ €	6.822.600 €	- 5,56 %

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011 – Charges générales	2.454.817 ⁴³ €	2.034.571 €	- 17,22 %
012 – Frais de personnel	3.360.669 €	3.396.265 €	+ 1,06 %
014 – Atténuations de produits	104.071 €	97.300 €	- 6,51 %
65 – Autres charges de gestion courante	616.390 €	992.157 €	+ 60,96 %
66 – Charges financières	26.316 ³⁵ €	29.318 €	+ 11,41 %
67 – Charges exceptionnelles	379.351 €	5.000 €	- 98,68 %
68 – Provisions obligatoires	4.500 €	8.720 €	-
Dépenses réelles de fonctionnement	6.946.114⁷⁸ €	6.563.331 €	- 5,55 %
023 – Virement à la section d'investis.	67.254 ¹⁵ €	0 €	-
042 – Opérations d'ordre entre sections	208.563 ⁴⁷ €	259.269 €	+ 24,31 %
TOTAL DES DÉPENSES	7.221.932⁴⁰ €	6.822.600 €	- 5,56 %

A – Parmi les **recettes**, on peut noter :

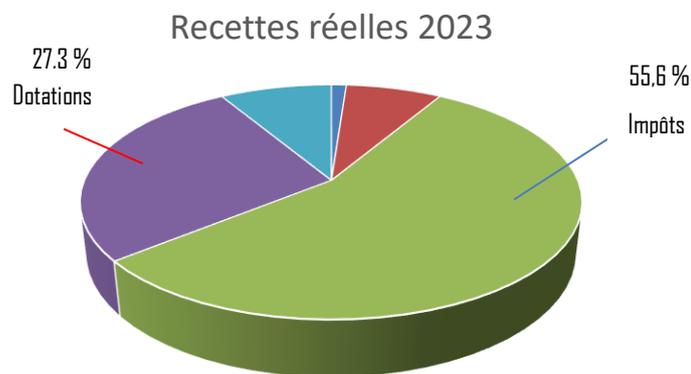
- une progression des produits des services, due essentiellement par l'augmentation constatée des repas servis à la Communauté de Communes (centres aérés, crèches), depuis le début de l'année scolaire 2023/2024, qui se traduit automatiquement par un remboursement plus important ;

- la prise en compte de la revalorisation nationale des bases fiscales, au vu de l'inflation constatée au 30 novembre 2023 (+ 3,9 %), qui ne se répercutera pas pour autant en totalité, car certaines prévisions de recettes fiscales sont estimées à la baisse, notamment la taxe sur les jeux au casino ;

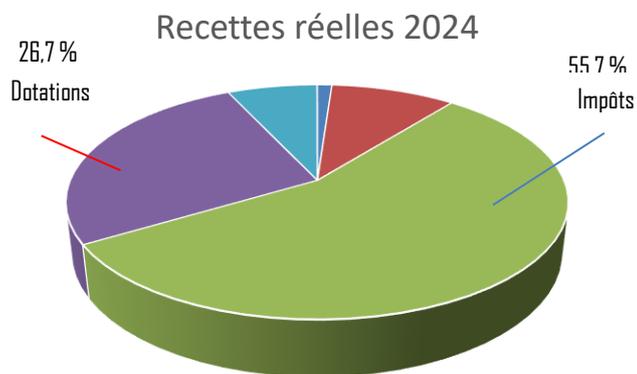
- une quasi-stabilité des dotations et participations de l'Etat : comme annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires, les hausses de certaines dotations étant compensées par la baisse d'autres dotations... ;

- la baisse des revenus des immeubles, qui correspond en réalité au retour à une année budgétaire « normale » (2023 ayant vu l'encaissement exceptionnel de deux ans de loyers dus par la S.A. du Casino)

Au total, les recettes réelles de fonctionnement progressent ainsi de + 2,97 % par rapport au budget 2023.



■ 013 - Atténuations de charges ■ 70 - Produits des services
■ 73 - Impôts et taxes ■ 74 - Dotations et participations
■ 75 - Autres produits de gestion ■ 77 - Produits exceptionnels



■ 013 - Atténuations de charges ■ 70 - Produits des services
■ 73 - Impôts et taxes ■ 74 - Dotations et participations
■ 75 - Autres produits de gestion ■ 77 - Produits exceptionnels

B – Parmi les dépenses, on peut noter :

- des charges générales (consommations d'énergie, fournitures, prestations de service, locations, fêtes et cérémonies, publications, contrats de maintenance, assurances, entretiens et réparations...) en baisse (de - 17 %), dans le cadre de la poursuite d'une politique rigoureuse pour contenir les frais de fonctionnement de la Ville ;

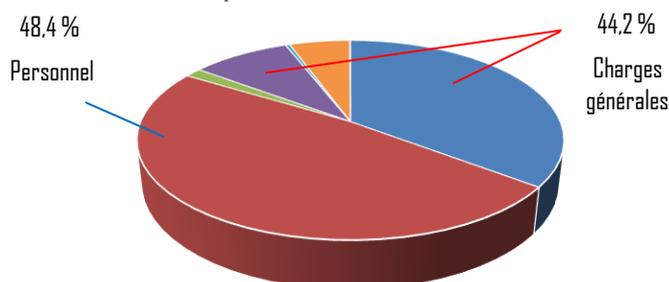
- une augmentation des frais de personnel très faible (+ 1%) en 2024, malgré l'intégration des mesures salariales nationales, des augmentations automatiques liées à l'ancienneté et des frais découlant de certaines mesures de chômage ;

- une modification de la comptabilité (M.57) qui regroupe désormais la presque totalité des charges exceptionnelles (chap. 67) avec les autres charges de gestion (chap. 65). L'addition des deux aboutit à une baisse globale (- 9 %), à l'instar des charges générales, alors même qu'une provision pour dépenses imprévues a été constituée pour la première fois, cette année (100.000 €) pour faire face aux besoins en urgence.

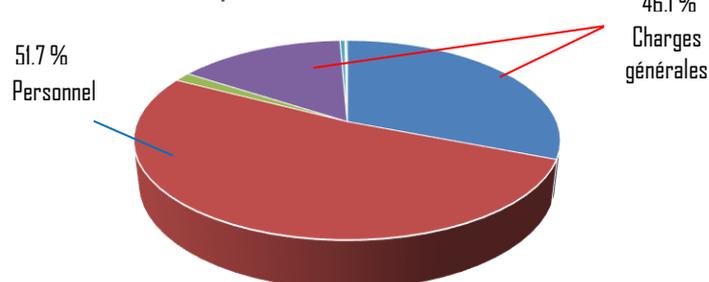
Ainsi et au total, les dépenses réelles de fonctionnement baissent de - 5,55 % par rapport au budget 2023.

Entre la dotation aux amortissements (qui constitue une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement), qui sert d'épargne obligatoire et qui progresse d'un peu plus de 22%, pour 259.269 €, et l'essentiel (80 %) de l'excédent dégagé en 2023, soit 981.372 € (sur 1.265.271 €), l'autofinancement total ainsi dégagé est beaucoup plus important, en 2024, et va permettre de financer une multitude de projets.

Dépenses réelles 2023



Dépenses réelles 2024



② Le budget d'investissement 2024 :

Equilibré à 3.023.035 € (en y intégrant les restes-à-réaliser 2023), il est en hausse de +107,97 % par rapport à celui de 2023 (1.453.587 €).

	PM – Budget 2023	Budget 2024	Evolution
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
001 – Résultat N-1 reporté	133.534 €	0 €	-
021 – Virement de la section de fonct.	67 254,15 €	0 €	
040 – Opérations d'ordre entre sections	208.563 ⁴⁷ €	259.269 €	+ 24,31 %
10 – Dotations et fonds divers	78.908 ⁰⁶ €	1.032.716 €	+ 1.212,51 %
13 – Subventions d'équipement	559.443 ⁸⁴ €	580.090 €	-
16 – Emprunts nouveaux	400.000 €	1.200 €	-
27 – Autres immobilisations financières	5.882 ⁴⁰ €	5.882 €	-
TOTAL DES RECETTES	1.453.586³⁴ €	1.879.157 €	+ 1,13
Restes-à-réaliser 2023	-	1.143.878 €	-
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	1.453.586³⁴ €	3.023.035 €	+107,97 %

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
001 – Résultat N-1 reporté	-	106.332 €	-
16 – Remboursement des emprunts	169.559 ²² €	189.320 €	+ 11,65 %
20 – Immobilisations incorporelles	186.776 €	43 579 €	-
204 – Subventions versées	14.933 ⁵⁵ €	0 €	-
21 – Immobilisations corporelles	418.456 ⁷¹ €	2.501.976 €	
23 – Immobilisations en cours	663.860 ⁸⁶ €	0 €	-
TOTAL DES DÉPENSES	1.453.586³⁴ €	2.841.207 €	+ 68,56 %
Restes-à-réaliser 2023	-	181.828 €	
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	1.453.586³⁴ €	3.023.035 €	+79,82 %

A – Les recettes l'investissement propres sont constituées :

- du fonds de compensation de la TVA (16,404 %) versé par l'Etat en fonction du montant des dépenses d'investissement réalisées en 2023, qui devrait s'élever autour de 51.344 € ;
- de la dotation aux amortissements (dépense de fonctionnement obligatoire constituant une recette d'investissement), de 259.269 € ;
- de l'essentiel de l'excédent de fonctionnement dégagé en 2023, pour 981.372 € ;

- des encaissements de cautions de locaux communaux loués et de remboursements divers, pour 7.082 €.

B – Le total de ces recettes propres d'investissement s'élève donc à 1.299.067 €. Il permet de couvrir légalement et suffisamment le **remboursement du capital des emprunts** en cours, qui s'élèvera, cette année, à 189.320 € (cette somme intégrant les premières annuités de l'emprunt de 400.000 € souscrit en 2023).

C – Déduction de ce remboursement du capital, la Ville peut développer son **programme d'investissements**, pour un montant global de 2 394.255 €, portant sur :

① des **travaux sur les bâtiments et les espaces publics**, pour un total de 2.163.054 €, comprenant notamment :

- les travaux liés à la fusion des écoles (pour un peu plus de 470.000 €) ;
- le gros des travaux de réhabilitation énergétique de la caserne de gendarmerie (pour près de 1,13 M€ cette année) ;
- et tout une série de travaux dans divers bâtiments et espaces publics : à la Maison Henri IV (pour 35.000€ env.), sur le front de mer (pour 120.000 € env.), dans les équipements sportifs (pour 190.000 € env.), dans les aménagements paysagers (pour 41.000 € env.)...

② des acquisitions nouvelles et des renouvellements de **matériels, outillages, équipements et véhicules pour les Services municipaux**, pour un total de 170.020 €, dont une hydrocureuse, un camion polybenne, un véhicule utilitaire, une autolaveuse pour le ménage de l'école, du matériel et des équipements pour la cuisine centrale, trois grands barnums pour les fêtes et manifestations...

③ des **études préalables** pour des travaux à venir, pour un total de 43.579 €, pour le programme de renouvellement et d'extension de la vidéosurveillance (à réaliser en 2025), pour le regroupement envisagé des différents locaux des services techniques municipaux sur un même site, ou encore pour la restructuration/rénovation de l'hôtel de ville.

④ et des **acquisitions de terrains**, pour un total de 17.602 €, spécialement le terrain en prolongement du Jardin du souvenir, dont l'acquisition a été décidée par le Conseil Municipal le 14 mars 2024.

D – En plus des recettes propres d'investissement, la Ville poursuit ses démarches pour obtenir des **subventions publiques** de la part de ses différents partenaires : auprès de l'Etat, du Département et de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, pour un montant total de 900.271 €

E – Enfin, il **n'est pas prévu de faire appel à l'emprunt** pour financer les nouveaux investissements 2024. Etant rappelé que, dans les restes-à-réaliser 2023 est comptabilisé l'emprunt souscrit en 2023 de 400.000 € pour l'opération de rénovation de la caserne de gendarmerie.

BUDGET ANNEXE **POUR LE THÉÂTRE « LE RAYON VERT »**

③ **Le budget d'exploitation 2024 :**

Equilibré à 698.104 €, il est en diminution de – 2,12 % par rapport au budget 2023 (713.243,18€).

	PM – Budget 2023	Budget 2024	Evolution
RECETTES D'EXPLOITATION			
042 – Opérations d'ordre de transfert	4.978,00 €		
70 – Produits des services	50.000,00 €	50.115 €	+ 0,23 %
74 – Dotations et participations	590.220,00 €	579.706 €	- 1,78 %

75 – Autres produits de gestion courante	2,00 €	2.502 €	- 16,67 %
77 – Produits exceptionnels	3.000,00 €	0 €	
Recettes réelles d'exploitation	648.200,00 €	632.323 €	- 1,69 %
002 – Résultat N-1 reporté	65.043,18 €	65.781 €	+ 1,14 %
TOTAL DES RECETTES	713.243,18 €	698.104 €	- 2,12 %

DÉPENSES D'EXPLOITATION			
011 – Charges générales	359.193,39 €	317.311 €	- 11,66 %
012 – Frais de personnel	328.912,00 €	321.160 €	- 2,36 %
65 – Autres charges de gestion courante	4.005,00 €	36.638 €	+ 814,83 %
67 – Charges exceptionnelles	500,00 €	0 €	-
Dépenses réelles d'exploitation	692.610,39 €	675.109 €	- 2,53 %
042 – Opérations d'ordre entre sections	20.632,79 €	22.995 €	+ 10,27 %
TOTAL DES DÉPENSES	713.243,18 €	698.104 €	- 2,12 %

A – Parmi les **recettes**, on peut noter une certaine stabilité des recettes, en signalant que la nouvelle nomenclature M.57 a basculé des recettes enregistrées auparavant en « produits exceptionnels » (chap. 77) et désormais intégrés comme « autres produits de gestion courante (chap. 75).

B – Parmi les **dépenses**, on peut noter :

- des économies prévues sur les charges générales (- 11,66 %, ainsi que sur les frais de personnel (- 2,36 %), qui adaptent le fonctionnement général du théâtre en fonction des prévisions de recettes ;

- une forte augmentation des redevances aux sociétés d'auteurs (SACEM, SACD), dans les autres charges de gestion courante pour coller aux exigences réglementaires sur les droits intellectuels (+ 23.235 € provisionnés en 2024 contre 4.000 € en 2023) ;

- et l'inscription désormais d'un crédit pour dépenses imprévues, comme pour le budget principal, de 13.398 €, pour faire face aux éventuelles urgences (désormais comptabilisé en autres charges de gestion courante).

② **Le budget d'investissement 2024 :**

Equilibré à 48 789 €, il est en diminution de - 27,6 % par rapport au budget 2023 (67.408 €).

	PM – Budget 2023	Budget 2024	Evolution
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
001 – Résultat N-1 reporté	7.073,16 €	5.794 €	- 18,08 %
040 – Opérations d'ordre entre sections	20.632,79 €	22.995 €	+ 11,45 %
13 – Subventions d'investissement	39.702,00 €	20.000 €	- 49,62 %
TOTAL DES RECETTES	67.407,95 €	48.789 €	- 27,62 %

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
040 – Opérations d'ordre entre sections	4.978,00 €	0 €	-
20 – Immobilisations incorporelles	5.019,45 €	0 €	-
21 – Immobilisations corporelles	52.410,50 €	48.789 €	- 33,22 %
23 – Immobilisations en cours	5.000,00 €	0 €	-
TOTAL DES DÉPENSES	67.407,95 €	48.789 €	- 48,08 %

A – Les **recettes l'investissement propres** sont constituées :

- de l'excédent d'investissement de 2023 reporté (5.794 €), qui peuvent être repris dès le budget primitif, grâce au vote du compte administratif 2023 ;

- de la dotation aux amortissements (qui constitue une dépense obligatoire en fonctionnement) de 22.995 € ;

- et des différentes subventions obtenues ou en voie de l'être (notamment de la Région) pour le financement de matériel technique de scène.

B – La Ville prévoit en effet des **dépenses d'investissement** prévues dans le conventionnement comme scène d'intérêt national, pour du matériel scénique (notamment des projecteurs à LED) pour 32.490 €.

Le reste (16.299 €) est provisionné pour d'éventuelles dépenses imprévues qui pourraient survenir en cours d'année.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget 2024.

Le présent dossier a reçu un avis favorable unanime de la Commission municipale des finances du 26 mars 2024.

– PROJET DE DÉLIBÉRATION –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023, de finances pour 2024 ;

VU sa délibération n°23-09-28/62 du 28 septembre 2023, portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M.57 au 1^{er} janvier 2024 ;

VU sa délibération n°2023-11-30/73 du 30 novembre 2023, portant ouverture des crédits par anticipation sur le budget annexe du « Rayon Vert » ;

VU sa délibération n°2023-11-30/75 du 30 novembre 2023, portant ouverture des crédits par anticipation sur le budget principal ;

VU sa délibération n°2024-03-14/10 du 14 mars 2024, portant règlement budgétaire et financier dans le cadre de la nomenclature comptable M.57, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

VU sa délibération n°2024-03-14/11 du 14 mars 2024, portant débat d'orientations budgétaires 2024 ;

VU sa délibération n°XX du 11 avril 2024, portant affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

VU sa délibération n°XX du 11 avril 2024, portant taux 2024 de la part communale des impôts locaux ;

VU l'état des restes-à-réaliser du budget 2022 au 1^{er} janvier 2024 ;

VU l'état des produits et des charges du budget 2023 à rattacher à l'exercice 2024 au 1^{er} janvier 2024 ;

LA Commission municipale des finances entendue le 26 mars 2024 ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Le budget 2024 est adopté.

Il est décomposé en un budget principal et un budget annexe pour le théâtre « Le Rayon Vert ».

Article 2 : I.- Le budget principal pour l'exercice 2024 est arrêté à la somme de 6 822 600 € pour sa section de fonctionnement et voté par chapitre de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL 2024					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
002	Résultat de fonctionnement reporté	283.899 €	011	Charges à caractère général	2.034.571 €
70	Produits des services	625.975 €	012	Frais du personnel et assimilés	3.396.265 €
73	Impôts et taxes	3.640.413 €	042	Atténuations de produits	97.300 €
74	Dotations et participations	1.745.311 €	65	Autres charges de gestion courante	992.157 €
75	Autres produits de gestion courante	451.852 €	66	Charges financières	29.318 €
013	Atténuations de charges	75.150 €	67	Charges exceptionnelles	5.000 €
			68	Dotations aux amortissements	8.720 €
			042	Opérations d'ordre entre sections	259.269 €
TOTAL			TOTAL		
6.822.600 €			6.822.600 €		

II.- Il est arrêté à la somme de 3 023 035 € pour sa section d'investissement et voté par chapitre de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL 2024					
RECETTES D'INVESTISSEMENT			DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	259.269 €	001	Résultat d'investissement reporté	106.332 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 032.716 €	16	Emprunts et dettes assimilées	189.320 €
13	Subventions d'investissement	1.323.968 €	20	Immobilisations incorporelles	97.218 €
16	Emprunts et dettes assimilées	401.200 €	204	Subventions d'équipement versées	2.934 €
27	Autres immobilisations financières	5.882 €	21	Immobilisations corporelles	2.579.321 €
			23	Immobilisations en cours	47.910 €
Restes-à-réaliser 2023			Restes-à-réaliser 2023		
1.143.878 €			181.827 €		
TOTAL			TOTAL		
3.023.035 €			3.023.035 €		

Article 3 : I.- Le budget annexe pour le théâtre « Le Rayon Vert » pour l'exercice 2024 est arrêté à la somme de 698.104 € pour sa section d'exploitation et voté par chapitre de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE 2024 POUR LE THÉÂTRE « LE RAYON VERT »					
RECETTES D'EXPLOITATION			DÉPENSES D'EXPLOITATION		
Chap.	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
70	Produits des services	50.115 €	011	Charges générales	317.311 €
74	Dotations et participations	579.706 €	012	Frais de personnel et assimilés	321.160 €
75	Autres produits de gestion courante	2.502 €	65	Autres charges de gestion courantes	36.638 €
002	Résultat N-1 reporté	65.781 €	042	Opérations d'ordre entre section	22.995 €
TOTAL			TOTAL		
698.104 €			698.104 €		

II.- Il est arrêté à la somme de 48.789 € pour sa section d'investissement et voté par chapitre de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE 2024 POUR LE THÉÂTRE « LE RAYON VERT »					
RECETTES D'INVESTISSEMENT			DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
001	Résultat N-1 reporté	5.794 €	21	Immobilisations corporelles	48.789 €
040	Opérations d'ordre entre section	22.995 €			
13	Subventions d'investissement	20.000 €			
TOTAL			TOTAL		
48.789 €			48.789 €		

Article 4 : Délégation est donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour procéder à des mouvements de crédits de dépenses entre chapitres du présent budget 2024, tant principal qu'annexe, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux charges de personnel et frais assimilés.